

Option Déclaration complémentaire

à l'avis de souscription contraignant pour les créances du groupe de placement " Swiss Development Residential " de la 16ième émission (avril 2021)

Le fonds de pension soussigné déclare par la présente (veuillez cocher la bonne déclaration, **une seule** déclaration peut être faite) :

- ☐ Une notification de souscription contraignante sera faite en fonction **de l'acceptation d'une offre pour le "Projet H, Bâle"** :
- L'institution de prévoyance soussignée reconnaît que Steiner Investment Foundation est un soumissionnaire dans le processus de vente actuel pour le "Projet H, Bâle". L'institution de prévoyance soussignée souscrit le nombre de créances souhaité pour la poursuite du développement du groupe de placement "Swiss Development Residential" à condition que la Fondation de placement Steiner remporte l'appel d'offres pour le "Projet H, Bâle".

L'avis de souscription obligatoire signé par le fonds de pension est donc **conditionnel**.
La souscription devient un avis de souscription ferme et inconditionnel dès que Steiner Investment Foundation a notifié par écrit à l'institution de prévoyance soussignée qu'elle a obtenu le contrat pour le "Projet H, Bâle". Si cette notification n'est pas effectuée au plus tard le **03.06.2021**, la notification de **souscription conditionnelle contraignante deviendra caduque sans autre forme de procès**.

Si SIF **obtient le contrat**, le fonds de pension reconnaît et accepte que le montant total des créances souscrites doit être payé avant **le 10 juin 2021**.

Lieu et date:

Timbres et signatures:

(Nom en majuscules):
